

N° de permis _____

Nom _____

Adresse _____

Téléphone _____ Télécopieur _____

DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TAXES EN APPLICATION D'UN PERMIS D'UTILISATEUR DE COMBUSTIBLE PERMANENT

Instructions

1. Lorsque la quantité de combustible achetée au Yukon excède la quantité consommée, il faut fournir une preuve que les taxes sont payées dans une autre région administrative.
2. Le transfert de combustible sera admis uniquement s'il a lieu entre le Yukon et une région administrative voisine, c'est-à-dire la Colombie-Britannique, l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest et l'Alaska, aux États-Unis.
3. Afin de prouver que les taxes ont été dûment payées, il faut présenter une copie des documents à l'appui émis par les régions administratives voisines (déclaration IFTA, T.N.-O.) ainsi qu'une copie des **chèques oblitérés**. S'il y a lieu, il faut aussi fournir une preuve d'achat relatif au combustible acheté en Alaska.
4. Les demandes de remboursement sont présentées une fois que le volume sur lequel porte le remboursement atteint 5 000 litres ou après le 31 décembre.
5. Les crédits ne sont pas reportables d'une année à l'autre.
6. La date limite pour le dépôt des demandes de remboursement est le 1^{er} août de l'année suivant l'achat.
7. Les demandes de remboursement seront considérées seulement si l'entreprise est en règle relativement au paiement des taxes.

DÉCLARATION DE CONSOMMATION DE COMBUSTIBLE AU YUKON

Type de combustible DIESEL ESSENCE

Mois se terminant	Crédit en litres
CRÉDIT TOTAL (Étape 7 de la dernière déclaration)	
REMBOURSEMENT DEMANDÉ	\$

Je, _____, _____ en tant qu'agent
(Nom – en lettres moulées) (Titre – en lettres moulées)

autorisé de _____
(Nom de l'entreprise – en lettres moulées)

CERTIFIE par les présentes que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont à ma connaissance exacts et que je n'ai demandé ni reçu aucun remboursement des taxes perçues sur le combustible décrit ci-dessus, en tout ou en partie.

Signature

Date

Faire parvenir à :
 L'administrateur général, ministère des Finances, Gouvernement du Yukon
 C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6
 Téléphone : (867) 667-5345 Télécopieur : (867) 393-6217

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la **Loi de la taxe sur le combustible** et sont utilisés à des fins administratives. Toute question relative à la collecte ou à l'utilisation de ces renseignements doit être adressée au ministère des Finances du Yukon, C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6, (867) 667-5343.

This form is also available in English